

neur. Chaque jour il récitait le chapelet, mais avec tant de goût et de ferveur, qu'il y trouvait le plus grand soulagement dans ses peines et une source inépuisable de grâces. M. Olier ne faisait presque jamais de discours de piété, sans dire quelque chose à la louange de Marie. Son âme se dilatait en quelque sorte, et entrait dans une espèce de ravissement, lorsqu'il trouvait l'occasion de parler d'elle ; aussi avait-il de la peine à s'arrêter. "Quand je parle sur cette matière, disait-il, j'en sors difficilement, tant j'ai de choses à dire."

La loi militaire au Sénat français.—La loi militaire est revenue au Sénat qui en discute en ce moment les divers articles. La commission a amendé la loi, notamment en ce qui touche les séminaristes. Elle leur impose le service d'un an dans les sections d'infirmiers, les périodes d'appel en temps de paix et le service en temps guerre.

Ces exigences ont amené M. Jules Simon à la tribune.

"A quoi bon, dit l'orateur, retenir ces jeunes gens une année ? Pour être bon infirmier, il suffit de quelques leçons et d'une courte pratique. Vous les relierez donc au corps sans nécessité.

"D'autre part, vous dites qu'après l'expiration de leur année de service, ils suivront le sort de leur classe, c'est-à-dire qu'ils seront rappelés en temps de guerre et qu'en temps de paix ils seront astreints aux périodes d'appel pour les manœuvres de la réserve ou de la territoriale.

"Je ne vois pas l'utilité de ces dispositions. J'en vois bien la raison ; elle est mauvaise. Mais je le répète, je n'en vois pas l'utilité.

"On vous propose de prendre le chef d'une paroisse et de le mettre dans une caserne ou un hôpital militaire, peut-être avec l'uniforme, ce qui serait une mascarade presque ridicule.

"Eh bien ! je vous le demande, est-ce que vous avez vraiment besoin de ce très petit personnel ?

"Est-ce que vous irez ainsi de gaieté de cœur au-devant des douleurs que cette transformation causera ?"

Et plus loin il ajoute :

"Je crois qu'ici vous commettez une faute et, pour le dire en bon français, une maladresse, bien que vous pensiez la corriger, l'excuser, en n'imposant aux ecclésiastiques que le service auquel ils sont particulièrement aptes.

"Vous voulez appeler les jeunes ecclésiastiques dans le service des ambulances, je l'admets ; mais, en même temps, je dois vous faire remarquer que pour rendre des services dans les ambulances, vous les enlevez à d'autres services qu'ils rendaient ailleurs et qu'ils ne pourront plus rendre.

"Vous prenez là une grande responsabilité. Le devoir, le ser-